

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS POUR PERSONNES ÂGÉES SUR LE LOT NUMÉRO 1 738 181 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR L'AVENUE PAINCHAUD, ENTRE LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST ET LE CHEMIN SAINTE-FOY

Le 5 juillet 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le projet de Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'hébergement et de soins pour personnes âgées sur le lot numéro 1 738 181 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1704.

Ce projet de règlement autorise la réalisation d'un projet de centre d'hébergement et de soins pour des personnes âgées sur le lot numéro 1 738 181 du cadastre du Québec.

Malgré le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme*, le bâtiment dans lequel est exercé l'usage de centre d'hébergement et de soins des personnes âgées peut avoir une hauteur de cinq étages.

En outre et malgré ce projet de règlement, au moins 35 % des cases de stationnement aménagées sur le lot mentionné doivent être souterraines.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le 15 juillet 2010 à 19 heures, au bureau de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge situé au 1130, route de l'Église, Québec.

Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le conseiller François Picard expliquera le contenu de ce projet ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement, adopté en vertu du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 74.4 de la *Charte de la Ville de Québec*, n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 6 juillet 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

ML/hmd